



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2113 - Coopération transfrontalière**

**Fonds commun de coopération Rhin  
Supérieur 2011-2012 - Prolongation du  
projet "MüReDé, la gardienne de trésors"**

**Rapport n° CP/2011/80**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer la reconduction du 'Fonds commun de coopération Rhin supérieur' sur la période 2011-2012 ainsi que la prolongation, jusqu'en mars 2011, du projet INTERREG IV A - PAMINA 'MüReDé la gardienne de trésors'.

**Reconduction du « Fonds commun de coopération Rhin Supérieur »**

Le Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) a été mis en place en 2007 afin de soutenir des projets favorisant le positionnement du Rhin supérieur en tant que région pilote. Il permet de financer partiellement ou intégralement des projets émanant d'organes de travail de la CRS (groupe de travail ou groupe d'experts) ou de tiers sur recommandation de l'un de ces groupes.

Au vu des projets subventionnés, un réel besoin de ce fonds a pu être constaté. Aussi, les membres de la CRS ont souhaité le reconduire pour deux années supplémentaires (2011-2012).

Il est à noter que ce dispositif fait partie du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 16 666 € sur un budget total de 200 000 €.

L'attribution de cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée réunie le 17 novembre 2010.

**Projet INTERREG IV A – PAMINA « MüReDé la gardienne de trésors » : avenant relatif à la prolongation de la période de réalisation**

Le projet INTERREG IV A – PAMINA « MüReDé la gardienne de trésors » combine, sur fonds d'échanges transfrontaliers entre partenaires français et allemands, la création de marionnettes et la promotion d'un engagement environnemental auprès d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

Par délibération en date du 2 novembre 2009, le Conseil Général s'est prononcé en faveur d'un soutien de 4 500 € à l'association « Arcadille » qui porte ce projet.

Au vu du succès rencontré par le projet « MüReDé la gardienne de trésors », il est envisagé de le prolonger de trois mois sans rallonge financière. Le principe de la prolongation doit être entériné par un avenant à la convention, annexé au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28078	65-65731-041	8 333,00 €	8 333,00 €	8 333,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer au "Fonds commun de coopération Rhin supérieur" de la Conférence du Rhin Supérieur une subvention de 16 666 € sur la période 2011-2012, soit 8 333 € au titre de 2011, et 8 333 € au titre de 2012, sous réserve du vote des crédits afférents en 2012.*

*Elle approuve par ailleurs l'avenant à la convention relative au projet INTERREG IV A - PAMINA "MüReDé la gardienne de trésors", annexé au présent rapport.*

*Enfin, elle autorise le Président du Conseil Général à signer :*

- la convention relative à la reconduction du "Fonds commun de coopération Rhin supérieur" sur la période 2011-2012, annexée au présent rapport,*
- l'avenant à la convention relative au projet INTERREG IV A - PAMINA "MüReDé la gardienne de trésors", annexé au présent rapport.*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL